



CSE de novembre : situation économique

- Les objectifs 2025 ne seront pas atteints sans être semble-t-il catastrophiques au vu de la conjoncture, de nos concurrents - Légère décroissance de 0,5% sur un marché ou les chiffres des concurrents sont plus alarmants.
- Les effectifs sont assez stables : 2081 salariés.
- L'intercontrat est en baisse, la sous-traitance en hausse.
- **S3i** insiste pour que les performances individuelles de chaque salarié, soient reconnues sans qu'il ne soit pénalisé arbitrairement par les résultats moyens de l'entreprise et une pseudo « contribution générale ». Le turn-over sera le seul juge de paix.

Points traités en séance

- Voici les points traités en séance du CSE de novembre :
- Informations économiques
 - Emploi.
 - Sécurité et conditions de travail : enquête RPS, suivi du temps de travail le dimanche, infos sur décès de 2 salariés.
 - Organisation I2S
 - ASC, la trésorerie.
 - Politique sociale, **Great Place To Work**
 - Loi sur les séniors, référentiel métier
 - Concur (note de frais)
 - CRH, note sur les congés, augmentation mutuelle

Informations Consultations votées en CSE

- Le CSE devait se positionner sur deux sujets :
- **Augmentation du coût de notre mutuelle :**
S3i estime que l'augmentation de 25 cts pour la Tranche A et 83 cts pour la Tranche B était très acceptable compte tenu du niveau de remboursement en comparaison avec certaines autres mutuelles qui affichent des prix délirants : 170€/mois pour le même niveau de garantie.
S3i est intervenu et a voté favorablement (contrairement à d'autres), estimant qu'il est important de conserver Vivinter afin d'éviter que l'entreprise cherche une autre mutuelle avec des garanties plus basses.
 - **Note sur les congés 2026 :**
 Comme toutes les années, les syndicats exposent que cette note n'est pas pleinement appliquée, puisque souvent le management souhaite imposer aux salariés certaines contraintes qui ne sont que des recommandations dans celle-ci. Chaque année, **S3i** vous rappelle que la seule obligation légale (art. L3141-17 du Code du travail) est de poser 2 semaines consécutives de congés entre le 1^{er} mai et le 30 octobre. Il est possible que votre management vous impose des RTTH mais sous conditions. **Au-delà de ces obligations, vous êtes libres de gérer intelligemment vos congés comme vous le souhaitez.** Au cas où cette note de recommandation deviendrait une obligation, n'hésitez à contacter vos élus **S3i**.

La vérité qui dérange certains syndicats

En CSE, la **CGT** et la **CFDT** ont fait une déclaration contre **S3i**. Visiblement la vérité de nos coms (et autres canaux) les dérange. Dévoiler leur vraie nature ne leur plaît pas. Quand on est donneur de leçons et qu'on se dit irréprochable, on l'**EST** !!
 Un nouvel exemple de leur bienveillance : « ... **militantes agressées physiquement et ayant subi des violences sexistes de la part de responsables CGT.** » [Lien](#)

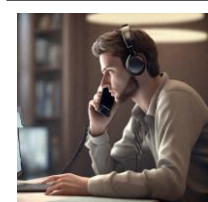


Pont du 02 Janvier 2026

Vous voulez poser la journée du 02 Janvier 2026 en utilisant la journée de pont ? Contactez votre assistante qui le fera pour vous si dans MyHR4You la date n'a pas été mise à jour.

Vote pour l'augmentation des chèques Noël impulsé par S3i

Questionné par **S3i**, le trésorier nous a indiqué en transparence qu'il y avait du budget pour augmenter notamment les chèques Noël.
 Nous souhaitons donc les augmenter, tout comme la billetterie.
S3i voulait que cette redistribution touche tous les salariés. Nous avons eu l'assurance que les chèques Noël pouvaient être dépensés de la même façon que la billetterie. Un vote a été réalisé, validant l'augmentation de 35€ des chèques Noël.
 Au moment de la rédaction de cette com, nous attendons toujours l'application de cette augmentation, relancé par **S3i** auprès de tous les élus. Wait and See !
 Nous espérons un versement avant le 25 ! **MERCI ENCORE AU TRESORIER QUI A VALIDÉ CELA.**



Notre site internet
www.s3i.fr
 Pour nous contacter
contact@s3i-france.com